

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 1-2

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

apiservice

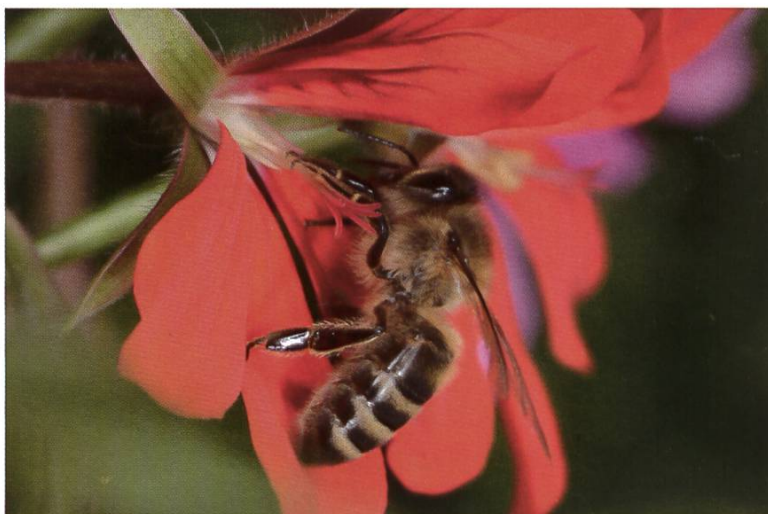
Au service des apicultrices et apiculteurs

Anja Ebener, directrice d'apiservice/Service sanitaire apicole (anja.ebener@apiservice.ch)

Le Service sanitaire apicole (SSA) se veut le centre de conseil et de compétence des apicultrices et apiculteurs suisses pour toutes les questions relevant de la santé des abeilles. Il offre un soutien concret par une large palette de prestations.

Dans la plupart des cas, l'équipe du Service sanitaire apicole soutient les apicultrices et apiculteurs directement ou par l'intermédiaire des cadres des trois associations régionales.

Outre l'étroite collaboration avec la branche apicole, le SSA entretient également des échanges réguliers avec différents services de la Confédération et la recherche (Centre de recherche apicole CRA et Institut pour la santé de l'abeille



Abeille en bonne santé au travail. (Photo apiservice)

IBH). Les principaux domaines d'activité sont le conseil et la formation mais aussi le concept sanitaire avec des aide-mémoire et la surveillance de la santé des abeilles dans notre pays.

Conseil

Chaque apicultrice et apiculteur qui a des questions au sujet de la santé des abeilles ou qui est confronté à des problèmes sanitaires concrets peut se faire conseiller ou recevoir gratuitement des recommandations en s'adressant au SSA, soit par téléphone soit par courrier électronique. La hotline 0800 274 274 est en service du lundi au vendredi de 8 heures à 16 h 30 et ouverte à toutes et à tous, de même que l'adresse électronique info@apiservice.ch.



Permanence à la hotline du SSA. (Photo apiservice)

La gestion du service spécialisé « Intoxications » fait également partie de l'offre de prestations du SSA. En cas de suspicion d'intoxication d'abeilles, Benjamin Dainat coordonne la suite des examens et analyses. Les cas suspects doivent être annoncés le plus rapidement possible au SSA et documentés à l'aide de la feuille de protocole officielle 3.1.1. (téléchargeable sur www.apiservice.ch/aidememoire).



*Assainissement dans le cas d'une épizootie.
(Photo Plattform Bienenzukunft)*



*Travail pratique d'assainissement de ruchers.
(Photo Thomas Pfister)*

Pour des assainissements en cas d'épizootie, il est possible de louer l'Apimobile avec une personne d'accompagnement. Ce véhicule se prête parfaitement à la désinfection de grands ruchers ou à un assainissement coordonné chez plusieurs apiculteurs. Dès le printemps 2016, il sera également possible de louer une bassine pour le lavage manuel auprès du SSA. Cette offre s'adresse principalement à de petites exploitations apicoles. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Jürg Glanzmann, téléphone 058 463 82 20, juerg.glanzmann@apiservice.ch.

Information

La rédaction et la publication d'articles spécialisés est une tâche importante du SSA. Sont notamment publiés des articles sur des thèmes actuels, principalement dans les journaux apicoles des trois associations régionales mais parfois aussi dans les autres médias.

Les documents les plus importants ainsi que les nouveautés concernant la santé des abeilles sont en outre publiés sur le site internet d'apiservice www.apiservice.ch.

Formation

Par le truchement d'ateliers de travaux pratiques et d'exposés, le SSA transmet un important savoir-faire à l'apiculture. Le perfectionnement des cadres apicoles joue en cela un rôle important étant donné qu'en tant que multiplicateurs, ils communiquent également leur savoir à autrui. L'étroite collaboration avec les associations régionales, comme par exemple la SAR, est extrêmement importante.

Dans le cadre de manifestations régionales d'information, l'équipe du SSA montre aux apicultrices et apiculteurs, par le biais d'exercices pratiques et d'exposés, quelles sont les mesures permettant de préserver ou d'améliorer la santé des abeilles. On peut s'inscrire gratuitement pour s'assurer la présence d'un collaborateur du SSA à une manifestation inter-sections. Les organisations intéressées peuvent obtenir des informations sur les possibilités existantes et les disponibilités desdits collaborateurs via la hotline 0800 274 274.

Outre des mesures de formation pour apiculteurs, le SSA s'adresse également aux inspecteurs des ruchers (assistant officiel en inspection des ruchers et en contrôle production primaire) ainsi qu'au personnel de vente de médicaments vétérinaires. Les cours de perfectionnement des inspecteurs ainsi que ceux sur les médicaments vétérinaires sont coordonnés et réalisés par Robert Lerch.

Concept sanitaire/aide-mémoire

Le concept de lutte contre le varroa du SSA explique les mesures recommandées contre le varroa au cours de l'année. Les aide-mémoire concrets basés sur ce concept servent d'outils



Infestation d'abeilles. (Photo apiservice)

de travail pour une mise en œuvre simplifiée des différentes étapes à suivre afin d'endiguer et de traiter cet acarien mais montrent également les possibilités de mesure du degré d'infestation. Le concept de traitement et les aide-mémoire varroa peuvent être consultés et téléchargés sur www.apiservice.ch/varroaF.

Etant donné que le varroa n'est pas la seule menace sanitaire qui pèse sur l'abeille mellifère, le SSA élabore également des aide-

mémoire sur les maladies et les ravageurs, les influences environnementales et la bonne pratique apicole. Les premières notices succinctes sont rédigées et disponibles sur www.apiservice.ch/aidememoire; les notices encore manquantes suivront dans le courant de l'année.

Les points et les conseils les plus importants à retenir sont résumés dans les aide-mémoire. Ils comportent également une instruction claire sur la manière de procéder. Toutes les aides au travail sont formulées simplement pour ne pas perdre de temps inutilement.

Surveillance de la santé des abeilles

Le SSA surveille la santé des abeilles en Suisse. Au printemps 2016, il publiera pour la première fois un rapport sanitaire qui réunira et interprétera toutes les connaissances existantes à ce jour. Afin d'avoir un aperçu encore plus précis de la situation dans les différentes régions, un sondage régulier par courriel est prévu dès le début de 2016 auprès des présidents d'associations cantonales et de sections. Les conseillers régionaux du SSA (Rita Portmann de Suisse centrale, Mathias Götti de Suisse orientale et Carlo Muschiatti du Tessin) livrent en outre d'importantes informations des différentes régions de Suisse.



Exposé sur le thème de la santé des abeilles. (Photo apiservice)

Le SSA est également très engagé dans les domaines de la prévention et de la détection précoce. Il organise par exemple une table ronde sur le frelon asiatique *Vespa Velutina* et collabore au projet Apinella de la Confédération au sujet du petit coléoptère de la ruche.

En cas de questions et problèmes au sujet de la santé des abeilles :
hotline du SSA 0800 274 274 (LU-VE 8 h - 16 h 30), info@apiservice.ch

apiservice

Menaces pour les colonies d'abeilles – les maladies et les ravageurs les plus fréquents

**Anja Ebener, directrice apiservice/Service sanitaire apicole
(anja.ebener@apiservice.ch)**

Bactéries, virus, champignons mais aussi acariens, papillons, insectes et frelons menacent la santé de nos colonies d'abeilles. Savoir les reconnaître et les différencier n'est pas toujours chose aisée.

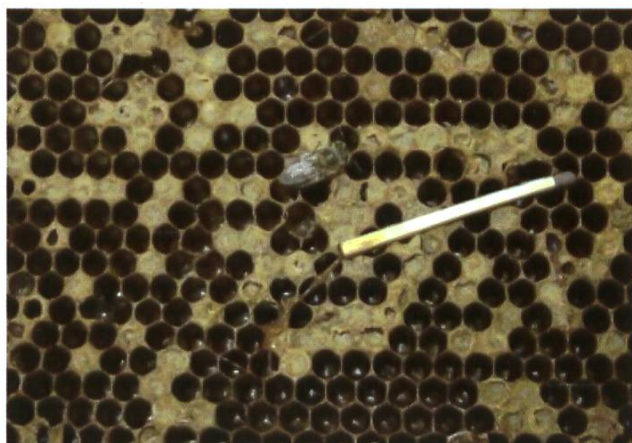
Avoir des colonies saines est l'objectif de tout apiculteur. Une bonne pratique apicole et des mesures de prévention permettent généralement de minimiser le risque de maladie ou d'infestation par des ravageurs. Toutefois, le risque zéro n'existe pas, là non plus. Il est par conséquent d'autant plus important d'identifier le plus tôt possible une colonie malade et d'éviter ainsi une propagation de l'infestation.

Le présent article a pour but de vous aider à prendre les décisions idoines face aux menaces les plus fréquentes. En cas d'incertitude, le SSA (0800 274 274), les conseillers apicoles et l'inspecteur des ruchers concerné se tiennent volontiers à votre disposition.

Maladies actuelles

Les maladies apicoles peuvent être subdivisées en virus, bactéries et champignons.

Les maladies bactériennes les plus répandues en Suisse sont **la loque américaine et la loque européenne**. Les deux épizooties apparaissent avec des symptômes similaires, parfois difficiles à différencier pour l'apiculteur. Les infections bactériennes sont identifiables aux lacunes dans le nid à couvain et à la masse nauséabonde sous les couvercles des cellules. Dans les deux cas, l'inspecteur des ruchers doit être informé immédiatement (obligation de déclaration). Si vous veillez préventivement à donner suffisamment de nourriture à vos colonies, à éliminer résolument des colonies faibles, à renouveler régulièrement les cadres et à effectuer le traitement varroa selon le concept de lutte antivarroa du SSA, vous réduisez sensiblement le risque d'infection.

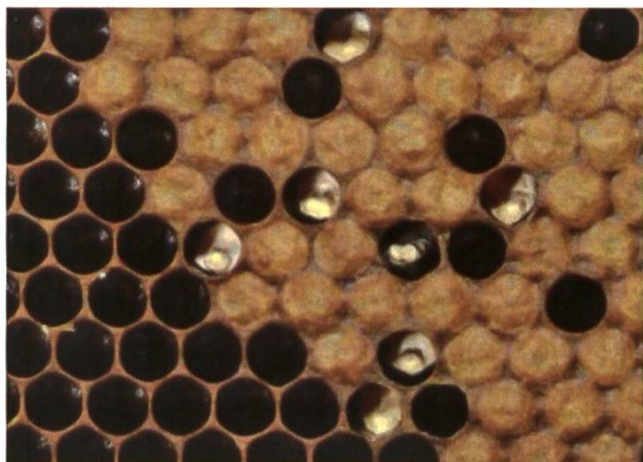


Loque américaine. (Photo Guido Eich)



Loque européenne. (Photo apiservice)

La maladie fongique **Nosema** apparaît au début du printemps. Elle se manifeste sous deux formes : *Nosema apis*, soit des taches d'excréments sur la planchette de vol et les cadres ainsi que des abeilles affaiblies et *Nosema ceranae*, de plus en plus répandue, mais qui n'engendre plus de diarrhée chez les abeilles. Le champignon ne peut être détecté qu'en laboratoire. Les mesures de prévention les plus efficaces sont une bonne miellée, un abreuvoir propre et un emplacement chaud et sec. Pour être sauvées, des colonies légèrement infestées par *Nosema* doivent être transvasées dans de nouvelles ruches. En revanche, des colonies déjà sévèrement infestées et affaiblies par ce champignon doivent être soufrées afin d'éviter une plus grande propagation.



Couvain calcifié. (Photo apiservice)

Dans le cas d'une infection dite du **couvain calcifié**, les larves atteintes meurent dans les cellules et deviennent blanches, voire noires/grises. La maladie fongique est aisément identifiable et engendre des lacunes dans le couvain. Un emplacement chaud et sec protège dans une large mesure contre cette infection. Le couvain calcifié est généralement facile à combattre. Dans le cas d'une attaque légère, il suffit de retirer les cadres infectés et de les détruire; il faut en outre confiner davantage la colonie. Les

colonies plus fortement infectées doivent être déplacées en tant qu'essaim artificiel avec une nouvelle reine dans une nouvelle ruche propre.

Le **virus des ailes déformées** est le signe d'une forte infestation due au varroa. Des abeilles aux ailes déformées et à l'abdomen raccourci sont des symptômes patents de colonie atteinte du virus transmis par le varroa. La prévention consiste à effectuer des contrôles fréquents d'infestation varroa et à appliquer le concept du traitement antivarroa. Dans le cas d'une infestation sévère, il faut impérativement effectuer le traitement d'urgence antivarroa.



Virus des ailes déformées. (Photo apiservice)

Une forte présence de varroa accroît la vulnérabilité de la colonie, notamment au **virus du couvain sacciforme**, reconnaissable aux lacunes dans le couvain et aux larves liquéfiées formant une sorte de sac. Les colonies infectées légèrement par ce virus se soignent généralement elles-mêmes. En cas d'infestation sévère, seul le traitement d'urgence antivarroa s'avère efficace.

Dans le cas du **virus de la paralysie chronique**, les abeilles sont complètement noires et glabres. Ce virus apparaît souvent en juillet/août lors d'une importante miellée de forêt, quand



Virus de la paralysie chronique de l'abeille.
(Photo apiservice)

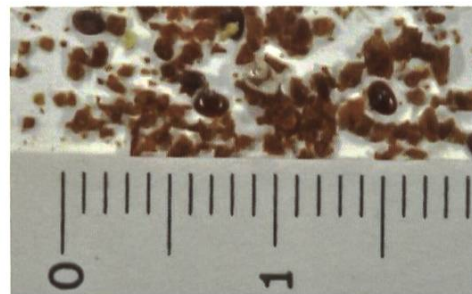
les butineuses sont épuisées. En cas d'infections répétées, il faut changer de reine ; sinon, il suffit d'éloigner les ruchers de la forêt et de contrôler la présence de varroa.

Le **virus de la cellule noire de reine** apparaît généralement au printemps et empêche l'éclosion des reines. Il peut attaquer non seulement les larves de reines mais aussi le couvain des butineuses et des faux-bourçons. Le couvain non éclos et séché est noir. L'agent pathogène est probablement transmis par le varroa. Un traitement

n'est nécessaire qu'en cas d'infection sévère – sous la forme du traitement d'urgence antivarroa.

Ravageurs existant en Suisse

Il existe un nombre limité de nuisibles pouvant attaquer les colonies d'abeilles. En Suisse, le **varroa** est clairement le pire ennemi de l'abeille mellifère. Outre la quantification et l'interprétation de l'infestation, le concept de traitement antivarroa du SSA et les aide-mémoire y relatifs présentent également les mesures les plus importantes à prendre pour lutter contre cet acarien importun. www.apiservice.ch/varroaF



Varroa. (Photo apiservice)

La **fausse teigne** n'est pas non plus une inconnue pour l'apiculteur. La larve se nourrit d'excréments de larve d'abeille, de cuticules de nymphes, de pollen et de déchets. Le papillon détruit les rayons entreposés mais non protégés. La prévention est le b.a.-ba en ce qui concerne la fausse teigne. Si les cadres de réserve sont toujours entreposés dans un endroit frais et protégé et les anciens rayons systématiquement fondus, le risque d'infestation peut être considérablement diminué. La fausse teigne est identifiable soit aux excréments noirs bien visibles sur le fond de la ruche ou au couvain tubuleux (plusieurs couvercles de cellules collés les uns aux autres permettent d'identifier les galeries de la teigne). En tapotant le cadre, les teignes adultes le quittent. Si les fausses teignes devaient malgré tout s'installer dans la ruche, on peut exceptionnellement recourir au traitement à l'acide formique ou acétique. Fondamentalement, le SSA déconseille cependant ce genre de traitement sur les cadres à miel car ils peuvent laisser des résidus dans le miel.



Fausse teigne. (Photo apiservice)

Menaces futures

À l'avenir, le petit coléoptère de la ruche et le frelon asiatique pourraient s'ajouter à la liste des ravageurs menaçant nos abeilles.

Comme vous le savez, le **petit coléoptère de la ruche** *Aethina Tumida* est apparu pour la première fois en automne 2014 dans l'un de nos pays voisins. A ce jour, l'insecte n'a pas pu être éradiqué en Calabre et en Sicile, ce que confirment de nouvelles informations datant de l'automne 2015. Pour que le petit coléoptère de la ruche soit identifié et combattu le plus rapidement possible chez nous, il existe le projet d'identification précoce Apinella de la Confédération. Les pièges diagnostic, en vente dans le magasin du VDRB, permettent de découvrir l'insecte très tôt. *Aethina Tumida* se nourrit de couvain, rayons, miel et pollen.



Frelons asiatiques devant le trou de vol. (Photo Davide Conconi/STA)

Le frelon asiatique *Vespa Velutina* se répand fortement en France et dans le nord de l'Italie et a entre-temps aussi fait son apparition en Forêt Noire. Il faut aussi s'attendre à voir apparaître chez nous ce type de frelon dans un proche avenir. Pour nourrir ses larves, le frelon asiatique chasse différents insectes. Surtout en automne, quand le reste de l'offre en nourriture diminue, les abeilles mellifères font

alors partie de son régime alimentaire, et ce dans une nettement plus grande proportion que ce n'est le cas pour nos frelons indigènes. *Vespa Velutina* chasse en groupe et attaque les abeilles devant le trou de vol. Des expériences faites dans le nord de l'Italie montrent qu'en cas d'attaque massive, les abeilles ne s'envolent plus et ne peuvent donc plus se procurer de la nourriture. L'apiculteur est par conséquent contraint de nourrir ses abeilles. La lutte contre le frelon asiatique passe généralement par la destruction du nid ou par des pièges – qui ne se sont cependant pas avérés très efficaces jusqu'à maintenant. Des recherches sont en cours sur un parasite qui pond ses œufs à l'intérieur de la reine des frelons, laquelle est ensuite dévorée et tuée par les larves.

Ce sont-là les menaces sanitaires qui touchent le plus fréquemment nos colonies d'abeilles. Vous trouverez sur la feuille d'aperçu du Service sanitaire apicole (www.apiservice.ch/aide-memoire, aide-mémoire 2.) les informations les plus importantes à ce sujet. Des aide-mémoire détaillés sur les différents ravageurs et maladies sont d'ores et déjà disponibles en ligne et d'autres suivront en avril sur le site internet d'apiservice.

apisuisse

Formation d'assistant officiel en contrôle de production primaire

A fin octobre, 30 inspecteurs et inspectrices de Suisse romande et alémanique ont suivi, au Centre de formation de Herzberg au-dessus d'Aarau, le premier cours de perfectionnement pour assistant officiel en contrôle production primaire.



Un premier groupe a achevé la formation d'assistant officiel en contrôle production primaire.

Pendant trois jours, les thèmes de l'hygiène dans l'élevage d'animaux, les produits vétérinaires, la santé des animaux et leur déplacement ont été abordés. On a tenu compte des premières expériences faites dans les cantons. L'accent a été mis en priorité sur la compréhension du travail de l'apiculteur. C'est seulement ainsi que, plus tard, les contrôleuses et contrôleurs pourront appliquer correctement les dispositions légales.

Les participants ont ensuite tous réussi les examens théoriques et pratiques. Nous les félicitons très vivement.

Pour ces contrôles, une période de transition court jusqu'à décembre 2016, phase qui permettra d'acquérir plus d'expérience. Ensuite, tous les ruchers seront systématiquement contrôlés dans un intervalle (fixé par chaque canton) de 8 à 10 ans. Les apicultrices et apiculteurs qui suivent régulièrement les séances d'information dans leurs sections et qui mettent ensuite en pratique ces connaissances sont parfaitement armés pour faire face à ces contrôles.

R. Lerch